

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

Le 16 septembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	35
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Alexandre BODIN par Franck PIERRARD (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Marc DEFORGE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA, Didier APPERT, Anne BRAZE, William MATHIEU (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 1084-2021**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**  
**Facturation du séjour Lac du Der aux familles**

Le conseil nomme M. Éric VETU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au séjour au Lac du Der organisé pendant le mois d'août, il convient de délibérer des tarifs à facturer aux familles pour cette prestation ;

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** de facturer le séjour au Lac du Der aux familles selon les tarifs ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
< 750 €	120 €
Entre 750 € et 1 249 €	135 €
>= 1 250 €	150 €

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.10.05 15:42:37 +0200  
Ref:20211005\_151212\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président